

 <p>Luberon Monts de Vaucluse AGGLOMÉRATION</p>	République française Département de Vaucluse – Arrondissement d’Apt  Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
---	---

Décision 2024/17 – Convention de financement avec l’ADEME pour le lancement du Contrat  
d’Objectifs Territorial de LMV

Le Président de la Communauté d’Agglomération Luberon Monts de Vaucluse,

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales*
- *Vu le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) signé avec l’Etat pour la période 2021-2026 ;*
- *Vu la délibération n° 2023-143 du 21 septembre 2023 relative à l’engagement dans une démarche de Contrat d’Objectifs Territorial (COT) avec l’ADEME ;*
- *Vu la demande de financement formulée auprès de l’ADEME en date du 26 mars 2024 ;*
- *Vu l’avis favorable de la Commission Régionale des Aides en date du 9 avril 2024 ;*

Par délibération n° 2023-143 du 21 septembre 2023, la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse a décidé de s’engager dans une démarche d’élaboration d’un Contrat d’Objectifs Territorial (COT) avec l’ADEME visant à dynamiser les actions territoriales transverses en matière de Climat Air Energie et d’Economie circulaire.

Une demande de financement a été déposée à ce titre le 26 mars 2024 qui a reçu un avis favorable de la Commission Régionale des Aides en date du 9 avril 2024.

Le coût total de l’opération éligible s’élève à 475 000 € HT.  
L’aide proposée par l’ADEME s’élève à un montant maximum de 350 000 €.

L’ADEME propose la signature d’une Convention de Financement pour le lancement de ce Contrat d’Objectifs Territorial établi pour une période de réalisation de 48 mois du 15 mai 2024 au 14 mai 2028.

Considérant l’intérêt de bénéficier des financements de l’ADEME pour financer les actions prévues dans le cadre du Contrat d’Objectifs Territorial pour la période du 15 mai 2024 au 14 mai 2028,



*Il est précisé que la présente décision peut faire l’objet d’un recours gracieux auprès de la communauté d’agglomération ou d’un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l’Etat.*



Décide

Article 1

La communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse sollicite le financement de l'ADEME pour le financement du Contrat d'Objectifs Territorial (COT) selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Plan de financement prévisionnel	Montant HT	%
ADEME (COT)	350 000 €	73,68 %
AUTOFINANCEMENT LMV	125 000 €	26,32 %
TOTAL HT	475 000 €	100 %

Article 2

La communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse accepte de signer la convention de financement correspondante proposée par l'ADEME pour la période du 15 mai 2024 au 14 mai 2028 ;

Article 3

Madame la directrice générale des services de la communauté d'agglomération et Monsieur le Comptable public de la trésorerie de Cavaillon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;

Article 4

Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Fait à Cavaillon, le 13 mai 2024

Le Président,



Gérard DAUDET